



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice : 08
- Présents : 05
- Votants : 08
- Absents : 03
- Exclus : 00

Date de convocation
01.07.2025

Publication sur le site
internet de la commune et
transmission en Préfecture
le 22.07.2025

Objet

Levé topographique –
Aménagement Rue du
Collège et Rue du Parc

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Séance du 7 juillet 2025 à 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS.

Absent Excusé : Emilie COULON (pouvoir transmis à Daniel JEANNAUX), Audrey MENIN (pouvoir transmis à François MIVELLE), Georges BALANCHE (pouvoir transmis à Sylvie BOURGEOIS).

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie BOURGEOIS

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Rue du Collège et de la Rue du Parc (reprise de soutènement, reprise du réseau d'eaux pluviales, travaux de surface), .

Le cabinet ABCD, Maître d'œuvre, doit réaliser un nouveau levé topographique de l'emprise du projet. Le montant du devis s'élève à 1 270€HT soit 1 524€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition tarifaire du cabinet ABCD pour le levé topographique.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Le Maire :

- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 7 juillet 2025

Le Maire
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,
Sylvie BOURGEOIS